



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Christophe Jasson
Secrétaire général
Tél : 05 87 01 20 23
Mél : ce.secretaire.general.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 7 novembre 2022

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : démarche « Notre école, faisons-la ensemble » - fonds d'innovation pédagogique.

PJ : guide de dépôt des projets.

Dans le cadre des travaux « Notre école, faisons-la ensemble », les écoles et établissements qui le souhaitent sont invités à élaborer des projets pédagogiques à l'appui des projets d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques pourront faire l'objet de financements au titre du fonds d'innovation pédagogique.

Afin de faciliter l'attribution de ces fonds, un guide de dépôt des projets pédagogiques, élaboré par le ministère, vous est communiqué en pièce jointe. Ce guide est également mis en ligne sur eduscol.

Comme vous le savez, le fonds d'innovation pédagogique (FIP) sera constitué dès 2023 d'une enveloppe de 150 M €. La répartition de la première tranche de ces fonds sera prochainement notifiée aux rectorats.

En tout état de cause, il est important que vous sachiez que le ministère nous précise que tout projet pédagogique permettant le renforcement des apprentissages a vocation à être financé.

Des points d'étapes réguliers seront donc effectués par la DGESCO et la DAF avec les services du rectorat afin de suivre le niveau des financements octroyés et, le cas échéant, d'abonder les dotations académiques.

Le ministère précise également qu'aucune autre dépense que le soutien aux projets pédagogiques élaborés dans le cadre de « Notre école, faisons-la ensemble » et ayant fait l'objet d'un dépôt conformément au guide joint, ne pourra être prise en charge par le FIP.

Je vous remercie pour votre implication dans cette action. La Cardie ainsi que les services de la DSDEN sont à votre écoute pour toute question sur ce dossier.

Avec tous mes engagements !

Dominique MALROUX